

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 37 (1949)

Heft: 771

Artikel: Une proposition qui doit aboutir

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-266967>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une proposition qui doit aboutir.

Lors du Weel-end suffragiste de Cherves (21, 22 mai 1949) Mme Zanchi disait, au cours d'une conférence, très bien pensée, sur les moyens dont nous disposons pour la propagande en faveur des droits politiques, que notre press n'agit pas efficacement auprès des hommes, et surtout des femmes mal informées de cette question. Nous citons :

J'ai été très souvent frappée du fait que nous ignorions, dans le canton de Vaud, ce qui se passait en dehors des frontières de notre canton, alors qu'il est bien évident que tout progrès acquis dans un canton profite aux autres. Je crois qu'il y a quelque chose qui cloche dans le service de renseignements. Il faudrait obtenir des comités cantonaux, des rapports annuels (j'irai jusqu'à dire trimestriels, Red.) transmis obligatoirement à l'Association suisse qui en publierait l'essentiel dans nos journaux féministes, sous forme d'articles gais, plaisants, malicieux, et non pas d'ennuyeuses nomenclatures.

Cette proposition a été modifiée, en ce sens qu'un lieu de créer pour ces articles un bulletin spécial, on réservera dans le Schweizer Frauenblatt ou le Mouvement Féministe, un espace régulier qui servirait d'organe proprement dit de liaison entre les sections. Malheureusement, la conférence des présidentes nous semble avoir porté peu d'attention à un sujet extrêmement utile au développement de l'idée suffragiste et d'autre part à la vie de nos journaux féministes. Nous aimerais que la discussion n'en restât pas là et qu'on ne se borne pas à former des vœux pieux.

Rencontre des présidentes de sections

Cette rencontre eut lieu à Berne le dimanche 6 novembre. Elle réunit 27 participantes représentant toutes les régions de la Suisse.

Aimablement présidée soit, en français, par Mme de Rougemont de Neuchâtel, soit en allemand, par Mme Gonzenbach de Berne,

Pour que l'idée marche...

la séance fut intéressante et riche en suggestions.

Voici l'ordre du jour :

1. Communications du Comité central : Mme Vischer-Alioth, présidente de l'Association suisse pour le suffrage féminin, nous demande de faire parvenir au « Mouvement Féministe » ou au « Frauenblatt » qui sont les organes officiels, toutes les communications importantes concernant nos sections. Les dates, les sujets, les comptes-rendus des conférences comme aussi les locaux et les adresses des locaux où elles ont lieu.

Nous protesterons les 10 et 11 décembre contre le fait d'être exclues des votations concernant le nouveau statut des fonctionnaires. Mme Vischer ainsi que 22 Suisses assistèrent au 18 ou 23 juillet, au XVIe congrès de l'Alliance internationale des Femmes, qui eut lieu à Amsterdam.

L'Alliance demeure ferme dans ses principes :

Respect de la personne humaine ;

Respect des droits humains.

La Suisse compte maintenant deux représentantes dans le comité exécutif : Mme Vischer-Alioth et Mme Quinche, avocate à Lausanne.

2. Rapport de Mme A. Quinche, avocate à Lausanne, sur la grève des impôts. Après discussion il est reconnu que cette mesure ne serait pas très utile à notre cause.

3. a) Service complémentaire féminin :

Mme Müller-Turke de Lucerne, nous donne l'historique du sujet. Nous ne ferons ni propagande, ni opposition. Cependant, si certaines causes mènent que d'autres devaient enthousiasmer les femmes et les jeunes filles, on doit pouvoir faire appel aux femmes dans toutes les circonstances.

b) Journée suisse de propagande féministe :

Mme Bondallaz et Mme Kammacher, avocate à Genève, nous proposent :

Réservé un dimanche en mai ou juin à la Journée des Femmes suisses.

1.211.430 frs, dont 69 avec un crédit de 295.320 frs ont été accordées. 64% des demandes proviennent de femmes mariées, veuves ou divorcées qui doivent, en grande partie, soutenir par leur travail, les enfants et le mari. Les demandes proviennent pour 1/3 de femmes exerçant des professions féminines proprement dites, autant du petit commerce et 20% de l'hôtellerie, pensions et chambres meublées. Les remboursements se font d'une manière satisfaisante, à peu d'exceptions près, très régulièrement. Par les cautionnements accordés, d'un montant de 135.900 frs, Bâle-Ville occupe la 5me place. Le fonds de secours Leuenberger peut donner à 22 femmes de petits crédits sans intérêt d'un montant de 7798 frs. Le nombre des membres a passé de 606 à 625.

Le compte d'exploitation clôture par 33.911 frs de dépenses avec un excédent de dépenses de 11.583 frs, le compte de profits et pertes par un bénéfice net de 3933 frs. L'Assemblée générale a décidé d'employer 2936 frs aux intérêts de 2 1/2 % versés aux actionnaires, et 996,47 au report à compte nouveau.

Sur proposition de la présidente, l'élection pour le remplacement de Mme Glaettli, Zurich et A. Recordon, La Tour-de-Peilz, sera différée et on confirma Mme Lüthi pour deux années supplémentaires à l'organe de contrôle.

Après la liquidation de l'ordre du jour, M. le Dr Wegmann, de la BIGA, orienta l'assistance sur la situation actuelle du cautionnement, après l'acceptation de l'arrêté fédéral sur le développement des Coopératives de cautionnement par l'Assemblée fédérale le 22 juin 1949, qui entraînera probablement en vigueur le 1er janvier 1950. D'après cet arrêté, la Confédération contribuera aux frais d'administration de ces Coopératives, pour autant que les cantons le feront également. Elle versera en outre, des montants aux pertes subies. L'arrêté fédéral prend spécialement en considération la Saffa ; elle du reste versé depuis le début 350.000 frs de subventions à la Coopérative, sans quoi elle n'aurait pas pu travailler avec succès.

Mme Dr Elisabeth Nägeli, secrétaire, Zurich, exposa dans une conférence extrêmement intéressante, le côté humainitaire du travail de la Saffa, les nombreuses expériences bonnes et mauvaises faites avec leurs clientes, les enquêtes que le bureau est obligé de faire avant de pouvoir consentir un cautionnement, les déceptions qu'il faut parfois subir, mais aussi combien de satisfaction n'éprouvent-ils pas aussi à voir une requérante sauvée par l'action de la Saffa ou tirée d'un mauvais pas, d'une situation qui sans elle, serait restée inextricable, ou aurait mené inévitablement à la catastrophe. Les coopératrices n'ont qu'à se louer des conseils donnés par la Coopérative

Affiches annonçant cette manifestation. Vente de rubans ou d'écussons à fr. 0,50 pièce. Meeting. Maris et enfants invités à la fête. Programme à volonté.

Tous projets ou suggestions sont à envoyer à Mme Prince, chemin Charles-Georg 5 à Genève, ou au comité central.

c) Acquisition de nouveaux membres :

Comment agissons-nous à Bâle, Berne, Zurich, Lausanne, Sion, Locarno, etc. Les moyens pratiques exposés par les différentes présidences sont intéressants et suggestifs.

d) A 15 h. 30, Mme Haenmerli-Schindler, de Zurich, présidente de l'Alliance des sociétés féminines suisses, nous parle avec chaleur au Secrétariat féminin suisse.

Elle nous dit le travail intense qui s'accompagne dans cette institution que Mme Vischer-Alioth qualifie de « Miroir de tout ce qui existe de féminin en Suisse ». Tous les problèmes nationaux et internationaux sont à étudier afin de pouvoir répondre aux multiples demandes de renseignements qui parviennent journallement au Secrétariat féminin.

Tout en remerciant Mme Haenmerli, Mme Gonzenbach espère que nous pourrons visiter l'institution lors de notre prochaine rentrée à Zurich, en 1950.

La session est close à 16 h. 30.

C. B. C.

Des conférences à la manière d'Ewyane Sennwald.

Le 14 novembre, Mme E. Sennwald, suffragiste et conférencière lausannoise, parlait de *La femme dans le monde moderne* à la Société d'études psychiques de Genève. Les revendications féministes, que nous connaissons par cœur, si l'on peut dire, prennent un aspect nouveau, jeune, spirituel, lorsqu'on écoute Mme Sennwald, elle emporte la conviction de son auditoire. Ses comparaisons inattendues, ses allusions historiques, ses attaques brusquées, tiennent le public en haleine. Son appel n'est pas vain. Sur l'heure de nouvelles recrues se sont inscrites à la section suffragiste genevoise. Voilà du bon travail, galement genevois.

L'Alliance internationale des Femmes, droits égaux, responsabilités égales a donné une réception au Minerva Club (Londres), le 1er novembre, pour prendre congé de sa secrétaire générale, Mrs Bompas, bien connue dans nos milieux féministes. Après de longues années d'une carrière féconde, celle-ci se retire chargée de la reconnaissance de tous les amis de notre cause.

Nations Unies

A l'Assemblée des Nations Unies, l'Amérique a parmi ses représentants deux femmes, Mrs Roosevelt et Mrs Ruth Bryan Rhode. La Suède a délégué Mmes Karin Koch et Ulla Alm Lindström... Les 57 autres membres de l'ONU ont envoyé, quelques-uns, une déléguée et les autres, aucune.

* * *

A la Commission de politique spéciale de l'ONU, il fut décidé, sur la proposition du délégué du Liban, que, dans le paragraphe concernant la composition du Service mobile, la force de police des Nations Unies, au lieu de dire qu'elle sera composée de « 300 hommes », on dira de « 300 personnes », ce qui permettra aussi à des femmes de faire partie de ce service.

En Suisse

En Suisse, Mlle Ida Somazzi, ancien professeur à l'Ecole normale de la ville de Berne, a été nommée présidente de la première section de la Commission nationale de l'Unesco.

* * *

L'Ecole de garde-malades de la Croix-Rouge, à Berne, le Lindenholz, a célébré le 1er novembre, le cinquantième anniversaire de sa fondation.

* * *

La commune de Renens a décidé le 29 septembre, d'octroyer une indemnité de résidence au personnel enseignant : 500 frs aux institutrices, 200 frs aux instituteurs.

Mais pourquoi donc ne pas s'inquiéter des charges de chacun ? pourquoi 500 frs à un homme peut-être célibataire, et seulement 200 frs à une femme qui vit peut-être avec une mère, une sœur, un enfant adoptif... ? Les distinctions basées sur le sexe sont injustes.

Mais, la commune de Renens, près de Lausanne, n'a-t-elle pas confié à Mme Vve Crauzaz, qui dirige une entreprise de transports, le service d'enlèvement des ordures ménagères de la commune, dès le 1er mai 1949 ? Bravo !

* * *

Grâce à une bonne récolte et à une excellente organisation, 4,4 millions de kilos de raisins ont été livrés directement à la consommation à des prix satisfaisants pour le producteur et le consommateur.

Semaine Suisse

Le Comité central des groupes féminins sociaux démocratiques, présidé par Mme Kissel Brutsch, a adressé une lettre au Conseil Fédéral, au sujet de l'appel du Conseiller fédéral Kobelt aux femmes suisses qui voudraient faire un service militaire volontaire. La collaboration des femmes ne saurait être recommandée sur le plan militaire tant que les droits politiques leur sont refusés, dit cette lettre.

* * *

Pour remplacer Mme Michod-Grandchamp, qui prendra sa retraite au printemps prochain, le Conseil d'Etat du Canton de Vaud a nommé inspectrice de l'enseignement ménager, Mme Hélène Delarageaz.

Mme Delarageaz, une personnalité de valeur, a été maîtresse ménagère à Lausanne, puis elle a dirigé la classe complémentaire ménagère de Lausanne, elle dirige également l'Institut ménager des Diablerets, un internat qui groupe en hiver les élèves de plusieurs communautés.

Celles qui veulent revivre

Mme Tzaut a consacré ses forces à « celles qui veulent revivre », c'est-à-dire les femmes qui voudraient gagner leur pain quotidien grâce à un métier honnête et non pas, comme elles ont été contraintes de le faire, par la prostitution. Les causes qui les ont amenées à ce triste métier sont multiples, un certain nombre d'entre elles ne sont pas responsables de leurs actes, elles devraient être protégées comme des êtres un peu au-dessous de la moyenne, d'autres ont commis dans leur famille des conditions matérielles et morales déplorables qu'elles ont fuiées, d'autres ont été surprises et capturées dans de véritables guet-apens. Les unes comme les autres ont besoin, pour se tirer des mains de ceux qui les exploitent, d'une amie d'abord, à qui elles puissent se confier ; celle-ci étudie leur situation, leur procure du travail, les place dans des centres d'accueil. Les centres ont un bureau dont Mme Tzaut est la secrétaire.

Un nombreux public accourt à l'appel de l'Œuvre du Sou Joséphine Butler a été profondément renoué par le témoignage si humain de Mme Tzaut dont on sent l'ardente voix.

* * *

Rien ne pouvait mieux illustrer que cette conférence la nécessité de lutter contre la régmentation de la prostitution qui, partout où elle existe, marque les femmes tombées et rend extrêmement difficile leur réintroduction dans une vie normale. On comprend donc l'activité déployée par la Fédération abolitioniste internationale et la Ligue pour la répression de la traite des femmes et des enfants afin d'obtenir que, dans la Convention qui va être adoptée sur ce point par les Nations Unies, aucun article n'autorise un gouvernement à procéder à une mise en cartes des prostituées.

* * *

A la session du Conseil économique et social qui eut lieu cet été à Genève, de nombreuses organisations féminines non-gouvernementales sont intervenues dans le même sens, par des lettres ou par la parole, en des séances spéciales. Le Conseil avait adopté leur point de vue, premier succès. Lors

A La Halle aux Chaussures

Maison fondée en 1870
Mme V. L. MENZONE
Solidarité, Egalité
5% commission sur tickets jaunes

17, Cours de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30

La Société Coopérative de Consommation de Genève

a accordé le droit de vote aux femmes dès sa création. Soutenez la Coopérative par vos achats.

MACHINES à LAVER

Economiques à l'achat
Economiques à l'usage

E. Finaz-Trachsel

Boulevard James-Fazy 6

Pour soigner

TOUX et MAUX DE GORGE

prenez la

POTION FINCK

(formule du Dr. Bischoff)

En vente à la PHARMACIE FINCK & Cie

26, rue du Mont-Blanc, Genève
au prix de Fr. 1.80. Tel. 2.71.15